

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le cinquième (5e) jour de septembre 2023, à 18 h au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et M. Yvan Bordeleau.

Absente : Madame Véronique Doucet, conseillère

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

Il est constaté que les avis aux fins des présentes ont été transmis à tous les membres du conseil municipal.

## **02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2023-08-147

Proposé par : Mme Helene Gilbert  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n°205-2023 modifiant le règlement de lotissement
- 04 Résultat des soumissions, travaux de réparation de ponceau sur le chemin des Petites Forges
- 05 Questions
- 06 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **03 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement n°205-2023 modifiant le règlement de lotissement**

2023-08-148

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales (RLRQ. C.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement n° 303-2023 Omnibus est entré en vigueur en mai 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**une constante mise à jour est nécessaire en fonction du développement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

D'adopter le 1<sup>er</sup> projet de règlement n°205-2023, modifiant le règlement de lotissement n°205-2011.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

#### **04 Résultat des soumissions, travaux de réparation de ponceau sur le chemin des Petites Forges**

Les compagnies suivantes ont déposé une soumission en lien avec les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges :

MGEF inc.	445 988.83 \$
Bétonnière La Tuque inc.	572 417.18 \$
Entreprise G.N.P. inc.	676 716.06 \$
L4 Construction inc.	677 280.80 \$

2023-08-149

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
D'accorder le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Petites Forges à la compagnie MGEF inc.. Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt n°307-2023 par le ministère des Affaires municipales et à l'obtention d'une subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale «volet rétablissement».

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

#### **05 Questions**

Aucune question relative à la présente

#### **06 Levée de la séance**

2023-08-150

Proposé par : Mme Diane Jacob  
QUE la séance soit levée à 18 h 30.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–